



SÉANCE ORDINAIRE
20 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUARANTE-CINQ.

Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Yves Legault, vice-président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Est absent :

Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 073-09-2021

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 septembre 2021 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 074-09-2021

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOUT 2021

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

Résolution RT 075-09-2021

2.2 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte des procès-verbaux suivant :

- Rencontre du 9 février 2021
- Rencontre du 16 avril 2021
- Rencontre du 11 mai 2021
- Rencontre du 15 juin 2021
- Rencontre du 10 août 2021

Les membres du conseil d'administration confirment avoir reçu une copie des procès-verbaux.



ADMINISTRATION

Résolution RT 076-09-2021

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 20-09-2021 au montant de **67 875.27 \$**.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 077-09-2021

3.2 DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT l'obligation du secrétaire-trésorier de déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

CONSIDÉRANT QUE le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu de prendre acte des états comparatifs des revenus et des dépenses de la RTDM pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021.

Résolution RT 078-09-2021

3.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2021

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois d'août 2021.

Débits du mois d'août 2021

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	202 440	166 222	59 266	6 382	434 310
Répartition	46,61%	38,27%	13,65%	1,47%	
Moy/jr	6 530	5 362	1 912	206	14 010



Résolution RT 079-09-2021

3.4 PRÉPARATON DU BUDGET DE L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière des municipalités au budget de fonctionnement et d'immobilisations découle des charges hydrauliques et des charges organiques mesurées durant l'année précédente ;

En conséquence

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'utiliser, pour les fins de la répartition budgétaire 2022, les valeurs des charges hydrauliques et des charges organiques comme suit :

Charges hydrauliques entérinées par le conseil d'administration du mois d'avril au mois d'août 2021 :

Mois		Deux-Montagnes	Ste-Marthe	St-Joseph-du-Lac	Pte-Calumet	Somme des municipalités
Avril	Volume (m ³)	338 534	98 509	66 802	5 787	509 632
	Moy m ³ /jr	14 675	4 268	2 900	252	22 095
	Rép. RTDM	66,43%	19,33%	13,11%	1,14%	100%
Mai	Volume (m ³)	269 858	147 220	71 287	6 942	495 307
	Moy m ³ /jr	9 638	5 258	2 546	248	17 690
	Rép. RTDM	54,48%	29,72%	14,39%	1,40%	100%
Juin	Volume (m ³)	221 492	146 615	59 280	6 474	433 861
	Moy m ³ /jr	7 383	4 887	1 976	216	14 462
	Rép. RTDM	51,05%	33,79%	13,66%	1,49%	100%
Juillet	Volume (m ³)	226 997	122 628	59 539	5 909	415 073
	Moy m ³ /jr	7 827	4 229	2 053	204	14 313
	Rép. RTDM	54,69%	29,54%	14,34%	1,42%	100%
Août	Volume (m ³)	202 440	166 222	59 266	6 382	434 310
	Moy m ³ /jr	6 530	5 362	1 912	206	14 010
	Rép. RTDM	46,61%	38,27%	13,65%	1,47%	100%

Volume total (m ³)	1 259 321	681 194	316 174	31 494	2 288 183
Répartition	55,036%	29,770%	13,818%	1,376%	100%

Charges organiques entérinées par le conseil d'administration pour les campagnes de débit et charge du mois de mars 2019 à mai 2021 ;

Date de la campagne	SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE DB05 DES CAMPAGNES DE MESURE DE DÉBITS ET CHARGES				Total
	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	
	Kg/d	Kg/d	Kg/d	Kg/d	
Mars 2019	735	958	437	53	2 183
1 sept. 2019	760	891	491	53	2 195
1 nov. 2020	714	786	284	41	1 825
Février 2021	980	714	416	45	2 155
Avril 2021	989	1026	469	39	2 523
Mai 2021	524	621	279	35	1 459
Moyenne 2019 à 2021	784	833	396	44	2 057
Répartition	38,11%	40,50%	19,25%	2,14%	100,00%



Résolution RT 080-09-2021

3.5 MANDAT À LA FIRME PRÉVOST FORTIN D'AOUST, AVOCATS RELATIVEMENT AU RETRAIT D'UN REMBLAI CONSTITUANT UN MUR ANTI-BRUIT SITUÉ DANS LA SERVITUDE EN FAVEUR DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Groupe L'Héritage et/ou de toute partie concernée a procédé à des travaux de remblai pour des fins de construction d'un mur anti-bruit dans l'assiette d'une servitude permanente en faveur de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un mur anti-bruit dans l'assiette de la servitude contrevient au texte de la servitude de non-construction dont bénéficie la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le plan du relevé préparé par la firme Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres, en date du 15 septembre 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu de mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust, Avocats, afin de prendre les procédures nécessaires aux fins d'exiger du promoteur, Groupe L'Héritage et/ou de toute partie concernée, le retrait des remblais dans les limites de la servitude en faveur de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes sur le lot portant le numéro suivant : 5 598 887.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-412.

● EXPLOITATION

Résolution RT 081-09-2021

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-077-10-2018, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Étienne Derderian;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport mensuel du mois d'août 2021.

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 082-09-2021

4.2 MANDAT PROFESSIONNEL RELATIF À LA MISE À JOUR D'UNE ÉTUDE RELATIVE AUX CAPACITÉS RÉSIDUELLES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT le fort accroissement, dans les dernières années, de la population des municipalités desservies par la station d'épuration des eaux de la RTDM;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude relative aux capacités réservées de la station, le 17 juillet 2019, qui démontraient des capacités de traitement pour environ 2 389 nouveaux logements sans modification majeur;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de GBI Services d'ingénierie;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise GBI Services d'ingénierie, aux fins de mettre à jour une étude relative aux capacités résiduelles de la station d'épuration des eaux usées, pour une somme de 15 500 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

Résolution RT 083-09-2021

4.3 DÉPÔT DU RAPPORT RELATIF AUX CALCULS VISANT À DÉTERMINER LES CAPACITÉS HYDRAULIQUES ET ORGANIQUES RÉSERVÉES DANS UN CONTEXTE DE LA RÉVISION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT QUE la population de chacune des municipalités, que dessert la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM), a augmenté significativement pour certaines et un peu moins pour d'autres dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QU' le processus de révision de l'entente intermunicipale en cours afin de mieux répartir les contributions financières futures;

CONSIDÉRANT QUE le mandat professionnel visant la révision de l'entente par la résolution numéro RT 019-02-2021 à la firme GBI experts conseil Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport relatif aux calculs visant à déterminer les capacités hydrauliques et organiques réservées dans un contexte de la révision de l'entente intermunicipale de la régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes à savoir :

Les résultats des campagnes d'échantillonnage ainsi que les projections démographiques ont permis de déterminer les contributions financières des villes et des municipalités tributaires de la station de traitement des eaux usées de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes dans le but de mettre à jour l'entente intermunicipale datant de 1996.



Les calculs de contribution financière s'appuient sur les équations établies lors de l'entente intermunicipale de 1996.

Le tableau suivant servira à déterminer les nouvelles contributions financières pour les coûts d'immobilisation dans le cadre d'une nouvelle entente intermunicipale entre les villes de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ainsi que pour les municipalités de Pointe-Calumet et Saint-Joseph-du-Lac.

Tableau: Contribution financière aux coûts d'immobilisation

Ville / Municipalité	Coûts d'immobilisation		
	Débit m ³ /d	Charge en DBO5 kg/d	Répartition %
Deux-Montagnes	12 135	1 077	50,4%
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	5 439	1 005	31,5%
Saint-Joseph-du-Lac	2 805	497	15,9%
Pointe-Calumet	417	71	2,3%
Total	20 796	2 650	100%

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

● POINTS À DISCUTER

● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 084-09-2021

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 20h30.

Louis-Philippe Marineau
Président

Stéphane Giguère
Secrétaire

